



# **BILAN DU RÉCOLEMENT DES DÉPÔTS DES BIENS CULTURELS DE L'ÉTAT EN RÉGION PACA**

Publication du 18 novembre 2025

## Table des matières

<b>La commission de récolelement des dépôts d'œuvres d'art.....</b>	3
<b>Les missions de récolelement en PACA.....</b>	3
<b>Les acteurs.....</b>	4
Les dépositaires : qui bénéficie de dépôts d'œuvres d'art en région PACA ?.....	4
Les déposants : qui dépose des œuvres en région PACA ? .....	6
<b>Les taux de récolelements.....</b>	6
<b>Les résultats des récolelements .....</b>	8
Les œuvres retrouvées .....	9
Les décisions de suite .....	10
<b>Liste des dépôts de plainte restant à effectuer par les dépositaires concernés .....</b>	11

**Illustration de la couverture :** Le MuCEM à Marseille, un musée à la fois déposant et dépositaire © Robert Palomba / Only France via AFP

## La commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art

Créée en 1996, la Commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art (CRDOA) a pour mission de piloter le récolement des dépôts des biens culturels de l'État. Cette opération consiste à vérifier la présence et l'état de biens culturels<sup>1</sup> (tableaux, sculptures, mais aussi meubles, céramiques, objets archéologiques, ethnologiques ou appartenant au patrimoine technique ou scientifique) prêtés à long terme par des institutions dites « déposantes »<sup>2</sup> à des institutions dites « dépositaires ». Il ne s'agit pas d'un simple pointage, puisque l'opération consiste à noter la localisation exacte du bien, son état de conservation, à vérifier son marquage, sa conformité à l'inventaire et à le photographier. Le récolement permet de mieux connaître les collections et de protéger le patrimoine artistique français.

La CRDOA élabore des rapports sur l'état du récolement dans les départements français, chez les grands dépositaires (présidence de la République, Premier ministre, Conseil d'État, Cour des comptes, ministères...) ainsi qu'à l'étranger.

## Les missions de récolement en PACA

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) est la dixième région après la Corse, la Bourgogne-Franche-Comté, la Bretagne, les Hauts-de-France, l'Île-de-France, la Nouvelle-Aquitaine, l'Occitanie, l'Auvergne-Rhône-Alpes et le Grand-Est dont l'ensemble des rapports départementaux ont été publiés sur le site du ministère de la culture. Ces rapports permettent de dresser l'état des lieux, territoire par territoire, des biens déposés, récolés, localisés, recherchés, de favoriser la bonne conservation des œuvres et de sensibiliser déposants, dépositaires et citoyens à la question des biens non localisés, afin de favoriser leur redécouverte.

Il est souvent difficile de mener à bien l'ensemble des missions de récolement dans un département, dans la mesure où les 16 993 biens culturels déposés dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont répartis dans une multitude de lieux : musées, préfectures, mairies, hôpitaux, tribunaux, mais également lieux d'enseignement ou de culte.

Les chiffres de ce bilan sont issus des résultats des récolements menés par les institutions déposantes tels que présentés dans les rapports reçus à la CRDOA. Les dépôts d'œuvres d'art en France demeurant une politique active (nouveaux dépôts, restitutions, transferts, etc.), le nombre des biens restant à récoler est susceptible d'évoluer constamment.

---

<sup>1</sup> Au sens de l'article L. 2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

<sup>2</sup> Centre des monuments nationaux (CMN), Centre national des arts plastiques (Cnap), Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (Drassm), ministère de l'économie, Mobilier national (dont la manufacture de Sèvres), musées nationaux relevant du ministère des armées ou du ministère de la culture.

## Les acteurs

### Les dépositaires : qui bénéficie de dépôts d'œuvres d'art en région PACA ?

352 lieux de la région PACA bénéficient de dépôts d'œuvres d'art.

Dans les communes rurales, de nombreux dépôts ont été consentis au 19<sup>e</sup> siècle pour des églises paroissiales qui, soit venaient d'être reconstruites, soit avaient besoin de nouveaux décors. De nombreux dépôts, notamment de portraits ou bustes de souverains, ont également été envoyés dans l'ensemble des mairies.

Répartition des 16 993 dépôts dans la région PACA par type de dépositaires :

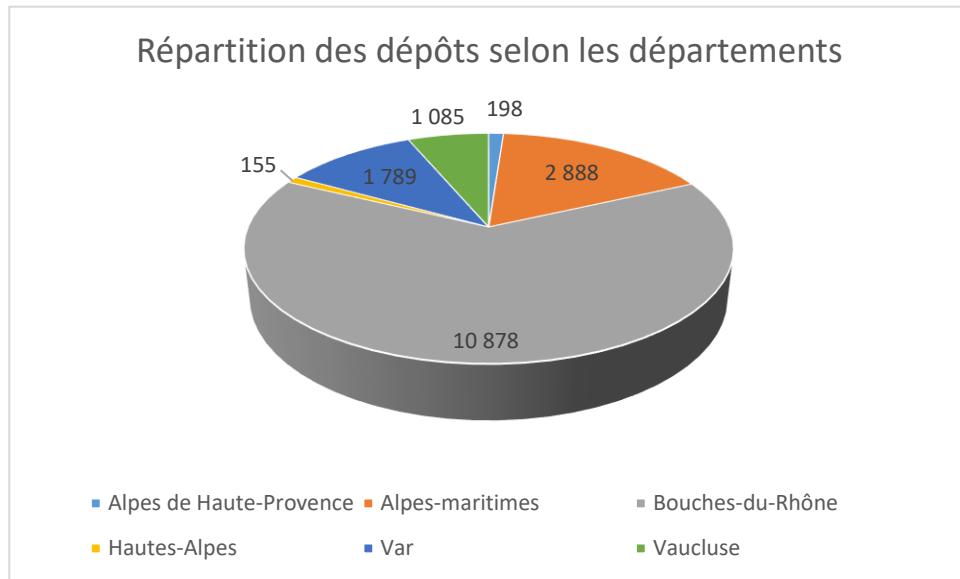
Musées territoriaux	13 177
Collectivités territoriales	1 776
Centres d'art contemporain	538
Musées nationaux	364
Grande institution	265
Réseau préfectoral	235
Lieux de culte	138
Associations	126
Services déconcentrés de l'Etat	109
Opérateurs de l'Etat	75
Juridictions	61
Châteaux	51
Lieux d'enseignement	37
Monuments nationaux	9
Autres (théâtres, bibliothèques, hôpitaux...)	32

Les musées territoriaux sont très largement les bénéficiaires privilégiés des dépôts d'œuvres d'art de l'Etat : pour les dépôts les plus importants, citons le musée de l'Empéri à Salon-de-Provence, le musée du masque de fer et du fort royal à Cannes, le musée du petit palais à Avignon, le musée des docks à Marseille... Ils sont suivis par les collectivités territoriales (essentiellement des mairies) et les centres d'art contemporain.

Les musées nationaux dépositaires d'œuvres d'art en région PACA sont le MuCEM à Marseille, le musée Marc Chagall à Nice et le musée Fernand Léger à Biot. La « grande institution » de la région qui accueille 265 dépôts est une des résidences présidentielles à Bormes-les-Mimosas, le Fort de Brégançon.

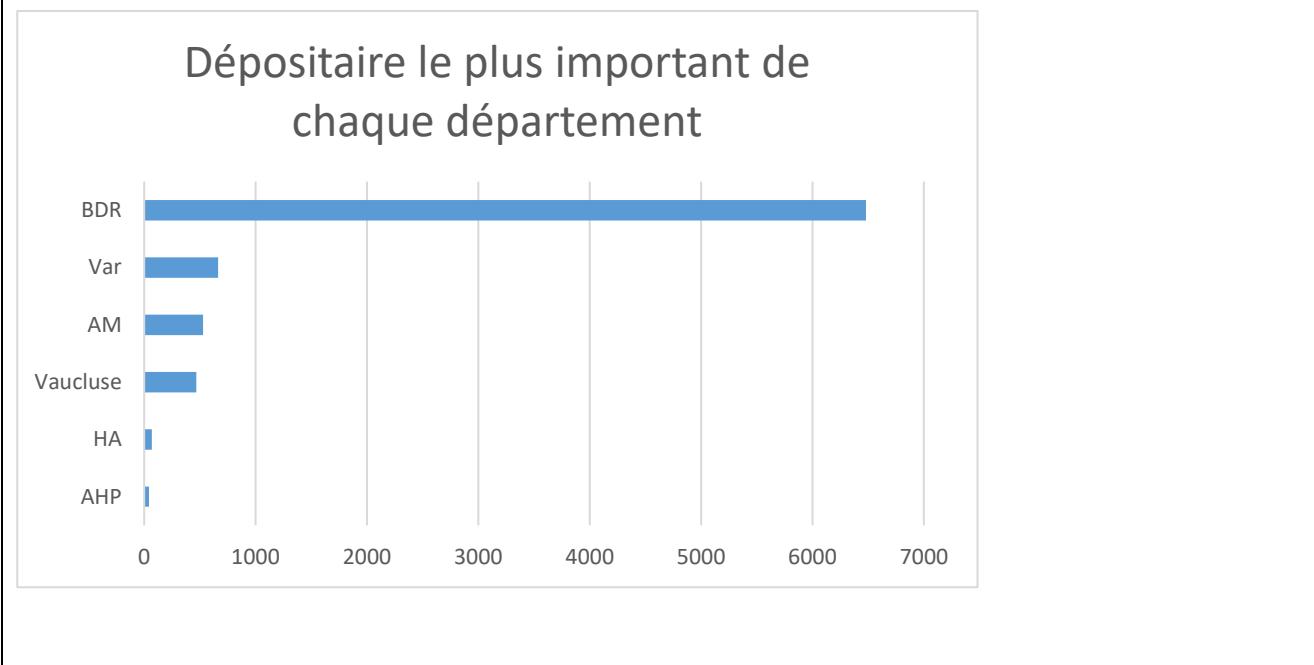
Les trois premières villes bénéficiaires de dépôts en PACA se situent dans les Bouches-du-Rhône avec Salon-de-Provence (7 453 dépôts), Marseille (1 519) et Istres (919), ce qui explique que ce département accueille les deux tiers des dépôts de la région. Viennent ensuite les Alpes-Maritimes avec Cannes (804), Nice (708) ou Mouans-Sartoux (530), et le Var avec Saint-Raphaël (667), Toulon (301) ou Bormes-les-Mimosas (265).

Les départements non maritimes sont des dépositaires moyens (Vaucluse) ou petits (Alpes de Haute-Provence et Hautes-Alpes).



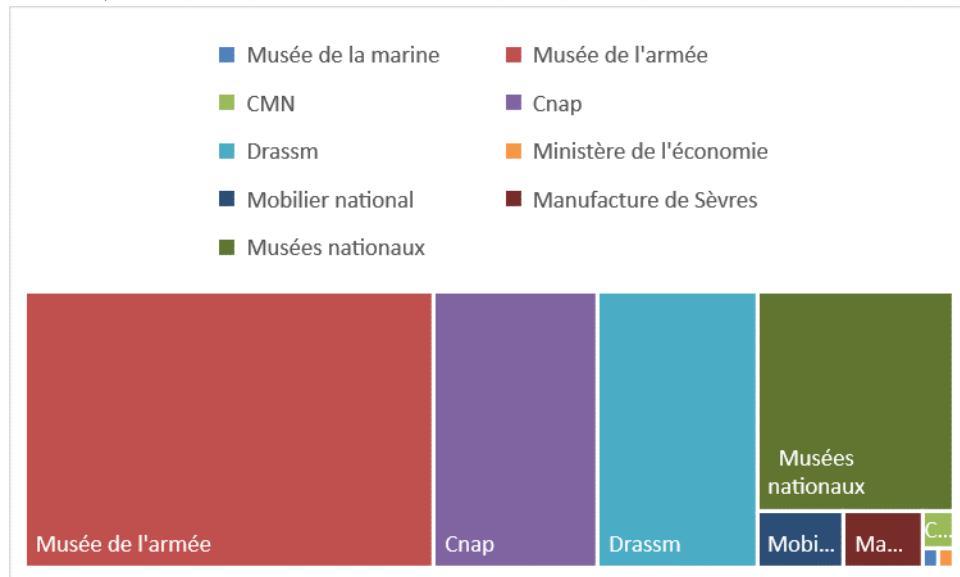
#### Le dépositaire le plus important de chaque département

1. Bouches-du-Rhône : Musée de l'Empéri à Salon-de-Provence : 6 472 dépôts
2. Var : Musée archéologique de Saint-Raphaël : 664 dépôts
3. Alpes-Maritimes : Espace de l'art concret à Mouans-Sartoux : 529 dépôts
4. Vaucluse : Musée Calvet à Avignon : 351 dépôts
5. Hautes-Alpes : Muséum des Hautes Alpes à Gap : 68 dépôts
6. Alpes de Haute-Provence : Maison Alexandra David-Néel à Digne-les-Bains : 42 dépôts



## Les déposants<sup>3</sup> : qui dépose des œuvres en région PACA ?

Le musée de l'armée est le plus important déposant en PACA (7 478 œuvres, dont 6472 au musée de l'Empéri). Viennent ensuite le Cnap (2 999), le Drassm (2 914), les musées nationaux du ministère de la culture (2 855), le Mobilier national (329), la manufacture de Sèvres (299)<sup>4</sup>, le Centre des monuments nationaux (77) et enfin le ministère de l'économie et le musée national de la marine (21 chacun).



## Les taux de récolelements

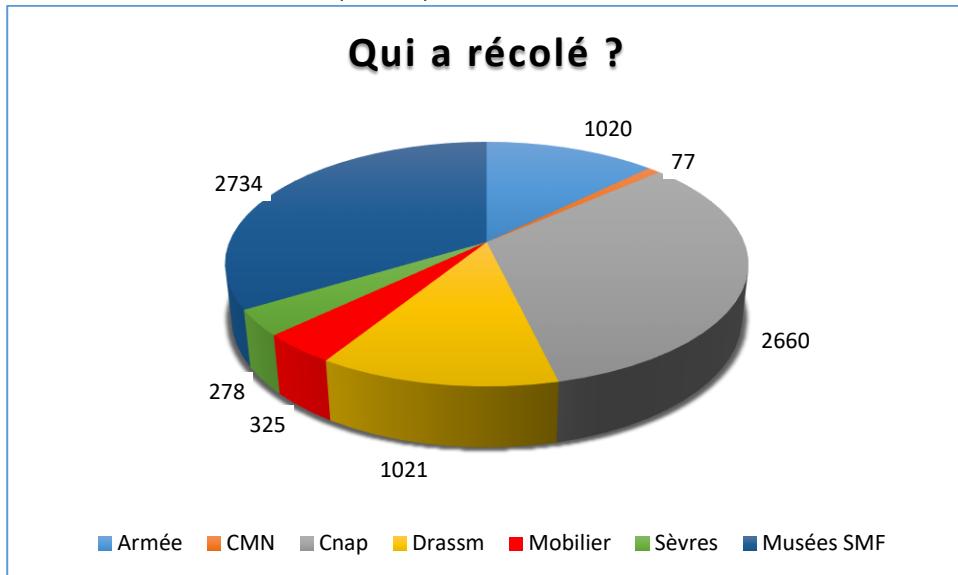
8 132 des 16 993 dépôts d'œuvres d'art en région PACA ont été récolés, soit un taux de récolelement de 47,85 %<sup>5</sup>. Ce taux, inférieur au taux de récolelement moyen observé dans les départements français de 88,78 %, est notamment explicable par le très important dépôt de plus de 6 000 objets au musée de l'Empéri à Salon-de-Provence qui doit être récolé par le musée de l'armée ainsi que par les campagnes de récolelement que le Drassm doit mener dans les Bouches-du-Rhône (993 objets) et dans le Var (900 objets).

<sup>3</sup> Les dépôts d'œuvres d'art en France demeurant une politique active (nouveaux dépôts, restitutions, transferts, etc.), le nombre des biens restant à récolter est susceptible d'évoluer constamment

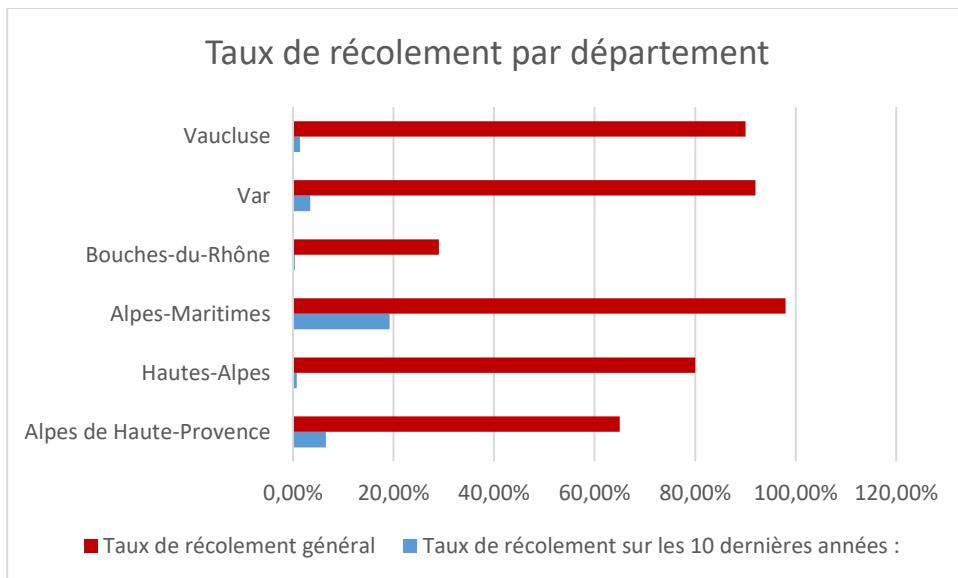
<sup>4</sup> La manufacture de Sèvres fait partie du Mobilier national depuis le 1er janvier 2025.

<sup>5</sup> Résultat des récolelements menés par les institutions déposantes tels que présentés dans les rapports reçus à la CRDOA

## Nombre de biens récolés par département



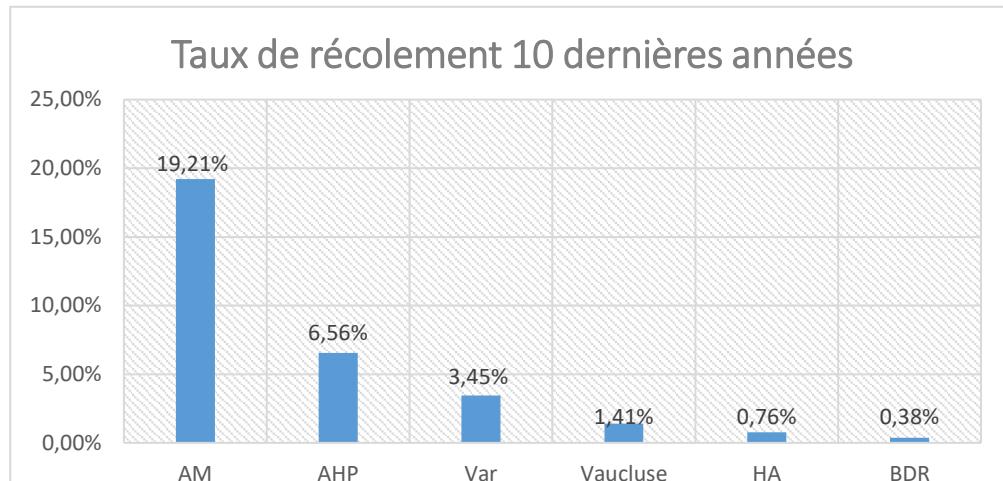
## Taux de récolelement par département



Le taux de récolelement général (ie : les biens ont été récolés au moins une fois, peu importe quand) est un peu en dessous de la moyenne (47,85 %). La plupart des départements présentent des taux plutôt élevés (notamment les Alpes-Maritimes avec 98 %, le Var avec 92 % et le Vaucluse avec 90 %), mais la moyenne est tirée vers le bas par les 29 % des Bouches-du-Rhône, sachant que ce département est très majoritaire en termes de nombre de dépôts et que sont notamment attendus le récolelement du musée de l'Empéri à Salon-de-Provence par le musée de l'armée (dépôt conséquent de 6472 œuvres) et celui du musée René Beaucaire à Istres par le Drassm (dépôt de 914 œuvres).

Le taux de récolelement sur les dix dernières années est en revanche très bas à 5,30 % et traduit la difficulté des déposants à organiser des récolelements réguliers, ou à s'emparer des formules alternatives comme l'élaboration de rapports de récolelement grâce à l'exploitation des états annuels des dépositaires ; la première étape est que les dépositaires soient informés de leurs obligations en la matière, en l'occurrence adresser chaque année aux déposants concernés un

inventaire des dépôts dont ils bénéficient. Pour cela, la CRDOA recommande que cette règle soit rappelée dans chaque correspondance et notamment dans chaque rapport adressé au dépositaire, à l'image de ce que réalise le Mobilier national. Le département présentant le meilleur taux à dix ans est celui des Alpes-Maritimes (19,21 %).

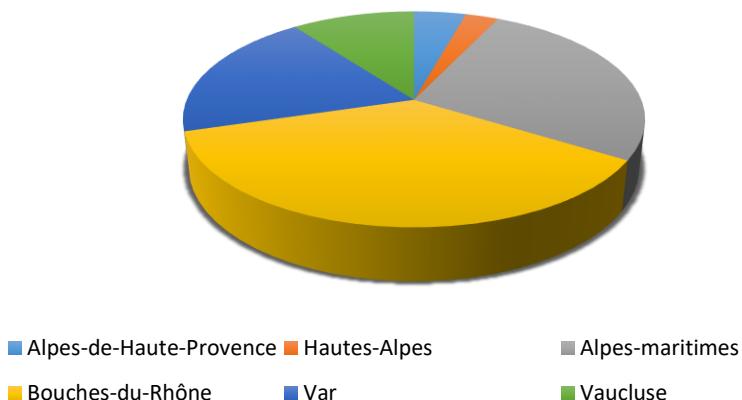


## Les résultats des récolelements

Déposants	Œuvres récolées	Localisées	Recherchées
Musée de l'armée	1 020	1 017	3
Centre des monuments nationaux	77	77	0
Cnap	2 660	2 333	267
Drassm	1 021	999	22
Ministère de l'économie	17	16	1
Mobilier national	325	301	23
Manufacture de Sèvres	278	127	148
Musées SMF	2 734	2 512	208
<b>Total</b>	<b>8 132</b>	<b>7 382</b>	<b>672</b>

Ce tableau tient compte des biens retrouvés après récolelement. Par exemple, le Mobilier national comptait 24 biens recherchés, mais un bien a été retrouvé après récolelement.

## Nombre d'œuvres recherchées par département

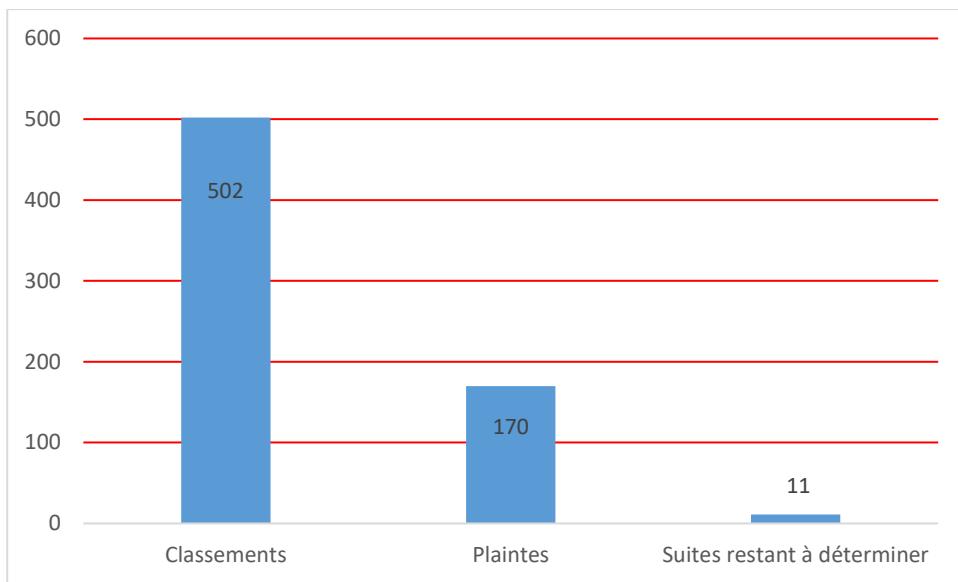


672 biens déposés dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont recherchés (750 au moment des récolements, mais 78 ont été retrouvés depuis, très généralement par les dépositaires, parfois par les déposants dans leurs réserves). Cela représente un taux de disparition de 8,26 % des 8 132 biens récolés dans cette région. Ce taux est inférieur à la moyenne des bilans régionaux (16,75 %) publiés sur le site du ministère de la culture. Il doit cependant être nuancé, car certains lieux bénéficiant de très nombreux dépôts (cf. supra) n'ont pas encore été récolés et les chiffres avancés ici ne sont donc pas définitifs.

### Les œuvres retrouvées

78 œuvres, sur 750 œuvres non localisées au moment des récolements, ont été retrouvées a posteriori. Dans la plupart des cas, l'œuvre a été déplacée sans que ce mouvement ait fait l'objet d'une information du déposant ni d'un enregistrement chez le dépositaire. A ces œuvres non localisées, il faut rajouter 11 œuvres manquantes également pour lesquelles les dépositaires doivent encore décider d'une suite (classement ou plainte).

## Les décisions de suite



### Les classements

Les œuvres qui ne sont pas retrouvées peuvent faire l'objet soit d'un classement, soit d'une demande de dépôt de plainte, soit encore d'un titre de perception. Plusieurs raisons peuvent conduire le déposant à constater le classement du dossier : la date très ancienne du dépôt, l'absence de photographie de l'œuvre, ou la difficulté d'identifier un objet au sein d'une série archéologique ou de céramique. Le classement n'est pas une renonciation à retrouver l'œuvre, qui reste inscrite sur les inventaires du dépositaire, du déposant et dans la base de données de la CRDOA.

502 classements ont été prononcés pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

### Les plaintes

A contrario, la plainte est une action de signalement aux services de police d'une disparition d'un bien, ce qui a notamment pour effet d'enregistrer la notice de l'œuvre sur la base de données de l'OCBC, voire celle d'Interpol, et ainsi favoriser les chances de redécouverte. La plainte est décidée par le déposant (parfois par le dépositaire qui porte plainte spontanément s'il constate une disparition). C'est généralement le dépositaire qui dépose plainte ; parfois le déposant dans certains cas particuliers (inaction du dépositaire).

La plainte doit comporter le plus de précisions possibles permettant l'identification du bien (dernière localisation connue du bien, statut juridique, dimensions, accidents, manques, restaurations, marquages, photographies ou iconographie) ainsi que tous éléments utiles sur les circonstances des faits.

Dans la région PACA, ce sont 149 plaintes qui ont été déposées, et 21 qui doivent encore l'être, par les dépositaires concernés, à la demande des déposants.

Les listes détaillées des œuvres d'art ayant fait ou devant faire l'objet d'une plainte sont disponibles dans chaque rapport départemental de la région PACA. La dernière partie de ce rapport détaille la liste des œuvres devant faire l'objet d'un dépôt de plainte.

#### [Les titres de perception](#)

Enfin, un classement ou une plainte peuvent être assortis d'un titre de perception : il s'agit d'un titre de recette émis par le déposant en cas de carence manifeste du dépositaire. Pour la région PACA, 1 titre a été émis par le Centre international de recherche et de création sur le verre et les arts pour 1 000 € au profit du Cnap.

#### [Les suites restant à déterminer](#)

11 œuvres qui n'ont pas été localisées au moment des récolements doivent faire l'objet de suites à déterminer. La détermination d'une suite pour chaque bien non localisé (très généralement : classement ou plainte) permet d'achever le rapport de récolement. C'est majoritairement le musée du Louvre qui doit se prononcer sur des suites à déterminer pour 10 biens non localisés.

**Les rapports départementaux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur peuvent être consultés à partir de cette page : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaitre/Organisation/Commission-de-recolement-des-depots-d-oeuvres-d-art/Les-rapports-de-la-CRDOA/Rapports-relatifs-aux-departements-francais>**

### [Liste des dépôts de plainte restant à effectuer par les dépositaires concernés](#)

Les dépositaires suivant sont invités à déposer plainte pour les œuvres disparues citées :

Le musée Granet d'Aix-en-Provence :

1. *Les Martigues* de Raymond Allègre, peinture (FNAC 497)

La préfecture de Digne-les-Bains :

2. *La Seine au Pont de la Jatte de Trajan-Saint-Îles* d'André Agricol Michel (André Michel, dit), peinture (FNAC 20916)
3. *Zinnias, pivoines et iris* de Rolande Dechorain, peinture (FNAC 21063)

Le musée Cantini à Marseille :

4. *Louis Adolphe Thiers* de Claude Vignon (Noémie Cadiot, dit), sculpture (FNAC 422) (œuvre déposée à l'origine au musée des beaux-arts de Marseille)

5. Sans titre de Jacques Jean Thévenet, peinture (FNAC 25838)

Le musée d'archéologie méditerranéenne à Marseille :

6. Olpé en bucchero (n°13)
7. Relief : génie ailé (n°88)

Le musée des beaux-arts (Palais Longchamp) à Marseille :

8. *Les Oliviers à Cassis* de Maurice Crozet, peinture (FNAC 15105)
9. *Prométhée enchaîné* d'Émile Jean Baptiste Bin, peinture (FNAC FH 869-40)

La faculté de médecine à Marseille :

10. *Faculté de médecine du Faro à Marseille* de Jacques Jean Thévenet, peinture murale (FNAC 16754).

La préfecture des Bouches-du-Rhône à Marseille :

11. *Dans le port-Marseille* de Gilbert Galland, aquarelle (FNAC 2459)
12. *Paysage provençal* de Georges Pomerat, peinture (FNAC 13156)

Le musée des beaux-arts Jules Chéret à Nice :

13. *Crépuscule* de Charles Vital-Cornu, peinture (RF 958)

La mairie de Toulon :

14. *La Fontaine du Printemps* de Paul Albert Gautier, sculpture (FNAC 3341)
15. *Monoforme 6* de Gottfried Honegger, sculpture (FNAC 10439)

Le musée d'Art à Toulon :

16. *Rade de Toulon* d'Emile Noirot, peinture (FNAC 258)
17. *Rêve du soir* d'Antoine Durand-Durangel, peinture (FNAC PFH-4140)
18. *La Prière du soir à bord du Solférino* d'Alexandre Protais, peinture (FNAC FH 868-298)

La maison du combattant à Toulon :

19. Casque Adrian modèle d'infanterie 1915 (12038)
20. Casque Adrian modèle d'infanterie 1926 du génie (09799/1 C2)
21. Casque de tranchée anglais (1765-23 C1)